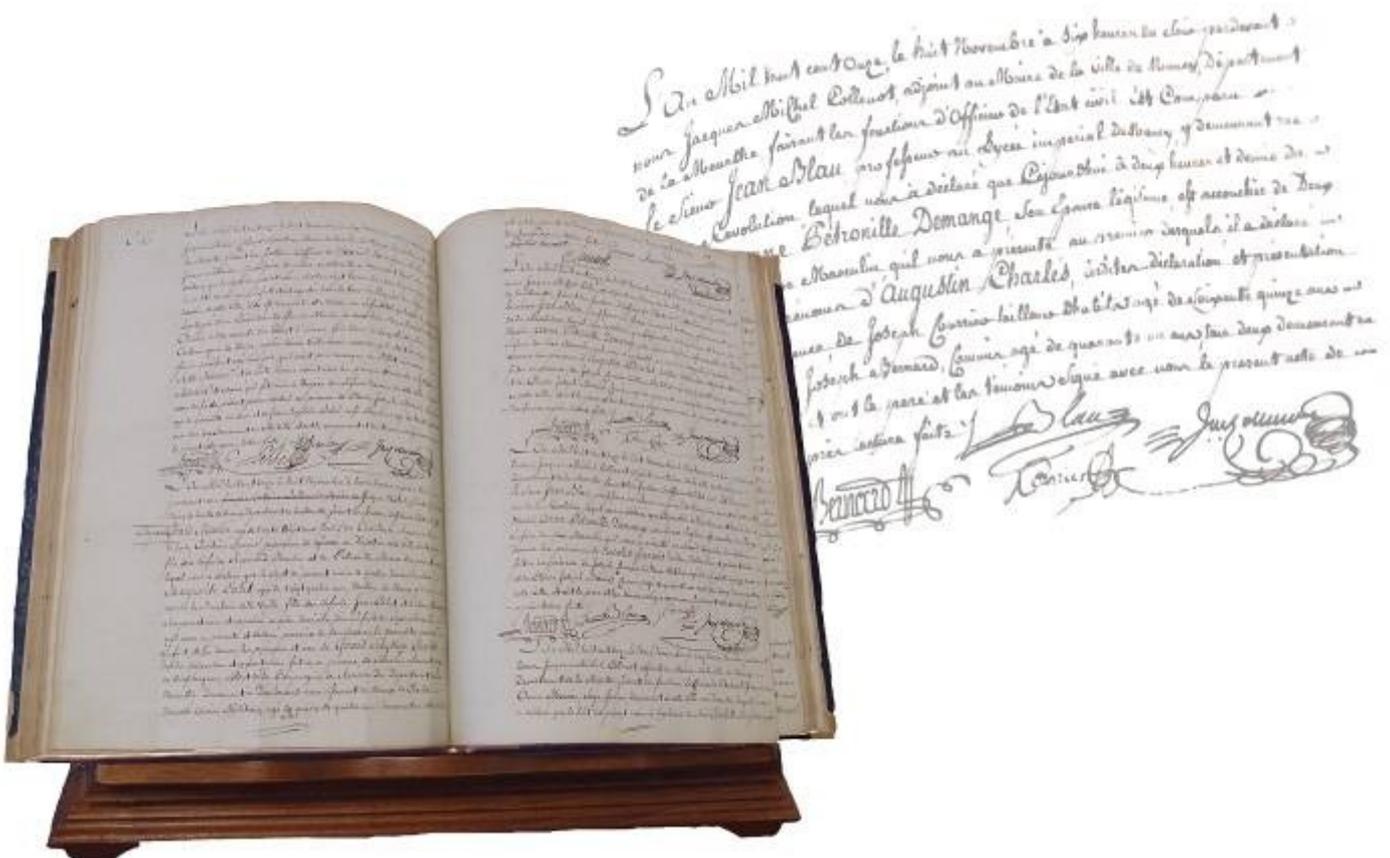


Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

L'état civil : mission historique des communes



Introduction

Les **événements propres aux personnes** sont enregistrés par des **documents officiels** depuis longtemps. Les actes paroissiaux et les actes d'état civil sont des preuves de l'identité des personnes.

Les actes sont faits à des moments clés de la vie des individus. Chaque acte indique les informations précieuses sur l'identité des personnes concernées, mais aussi sur les parents et témoins. On y trouve les noms de famille, les prénoms, l'âge, la profession, le domicile, et d'autres informations complémentaires.

Avec le temps, ces documents prennent une valeur historique, car ils servent pour les recherches généalogiques. La **généalogie** est la science qui étudie les **ancêtres** des individus et leurs liens de parenté, pour connaître le passé d'une famille.

Il faut noter que les recherches dans les registres paroissiaux sont plus difficiles à déchiffrer, car l'écriture et l'orthographe étaient différentes. Mais c'est aussi le cas pour les premiers registres d'état civil.

Les services d'archives accueillent de nombreux généalogistes. Les registres paroissiaux et les registres d'état civil sont consultés très fréquemment, et les nombreuses manipulations les abîment. Ils ont donc été microfilmés par mesure de conservation. Les lecteurs ne peuvent les consulter que sous cette forme.

Sommaire

- > **Brève histoire**
 - > Avant la Révolution
 - > Après la Révolution
 - > Synthèse
- > **Atelier 1 : étude du plus ancien registre paroissial**
- > **Atelier 2 : étude du calendrier républicain**
- > **Atelier 3 : étude d'un registre de naissance**
- > **Atelier 4 : étude d'un registre de mariage**
- > **Atelier 5 : étude d'un registre de décès**
- > **Une histoire de famille**
 - > L'arbre généalogique d'un célèbre architecte
 - > Ton arbre généalogique

Avant la Révolution : les registres paroissiaux



Sous l'Ancien Régime, la paroisse constitue le cadre de la vie de la population. Il s'agit d'un territoire religieux, rattaché à une église, et sur lequel le curé exerce ses fonctions. Dans les grandes villes, il peut y avoir plusieurs paroisses. A Nancy, on en compte sept : Notre-Dame ou Cathédrale, Saint-Epvre, Saint-Fiacre – Saint-Vincent, Saint-Nicolas, Saint-Pierre – Saint-Stanislas, Saint-Roch, Saint-Sébastien.

Le curé est le chef spirituel. C'est lui qui rédige les registres paroissiaux, dans lequel il enregistre les sacrements : **les baptêmes, les mariages, les sépultures** (c'est-à-dire les enterrements). Il s'agit donc d'actes religieux.

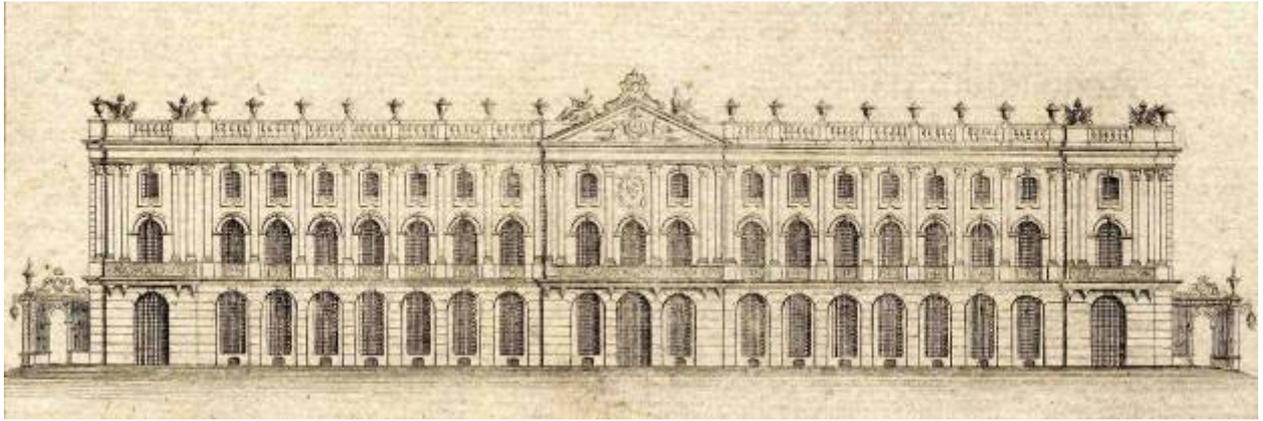
Ancienne église Saint-Epvre

En août **1539**, le roi François I^{er} signe l'**ordonnance de Villers-Cotterêts** qui oblige les prêtres des paroisses à tenir un registre contenant les actes de **baptêmes**, et à les rédiger **en français** et non plus en latin (ou dans un patois).



Puis en mai **1579**, le roi Henri III signe l'**ordonnance de Blois** qui rend obligatoire la tenue des registres pour les **mariages** et les **sépultures**.

Depuis la Révolution : les registres d'état civil

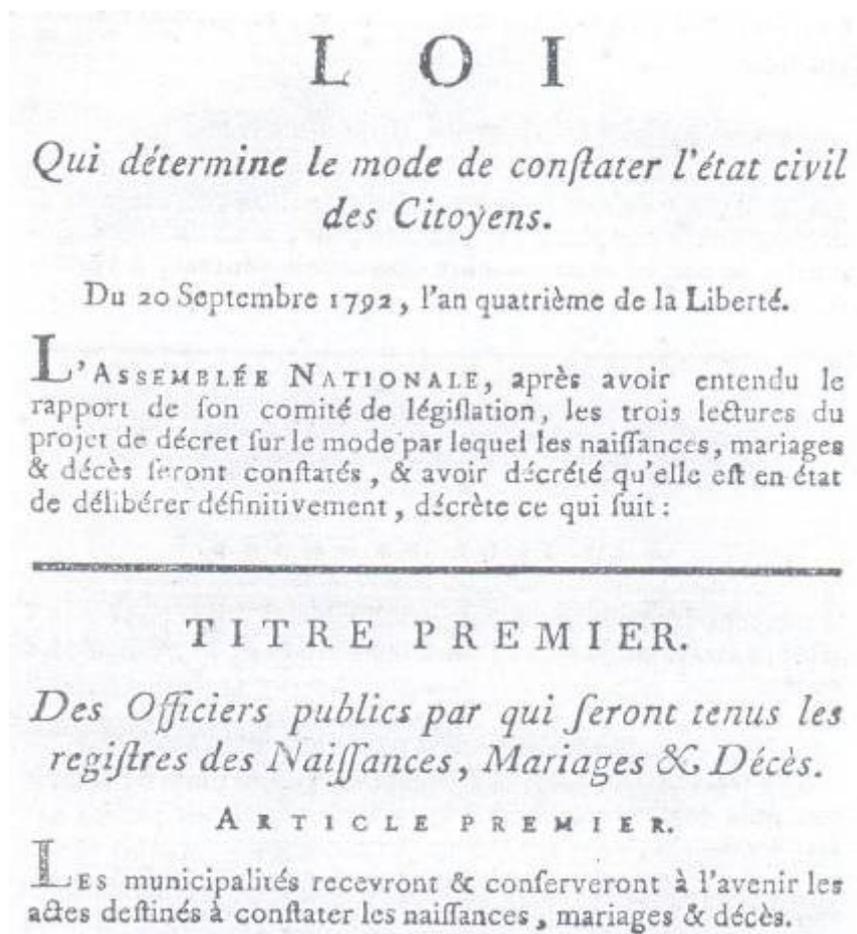


Hôtel de ville de Nancy

Le 20 septembre **1792**, l'Assemblée nationale décide de la **laïcisation de l'état civil** (qui devient indépendant de la religion).

La commune prend la place de la paroisse, et la tenue des registres d'état civil est confiée aux **maires**. Ils enregistrent **les naissances, les mariages (civils) et les décès**. On parle d'actes laïcs.

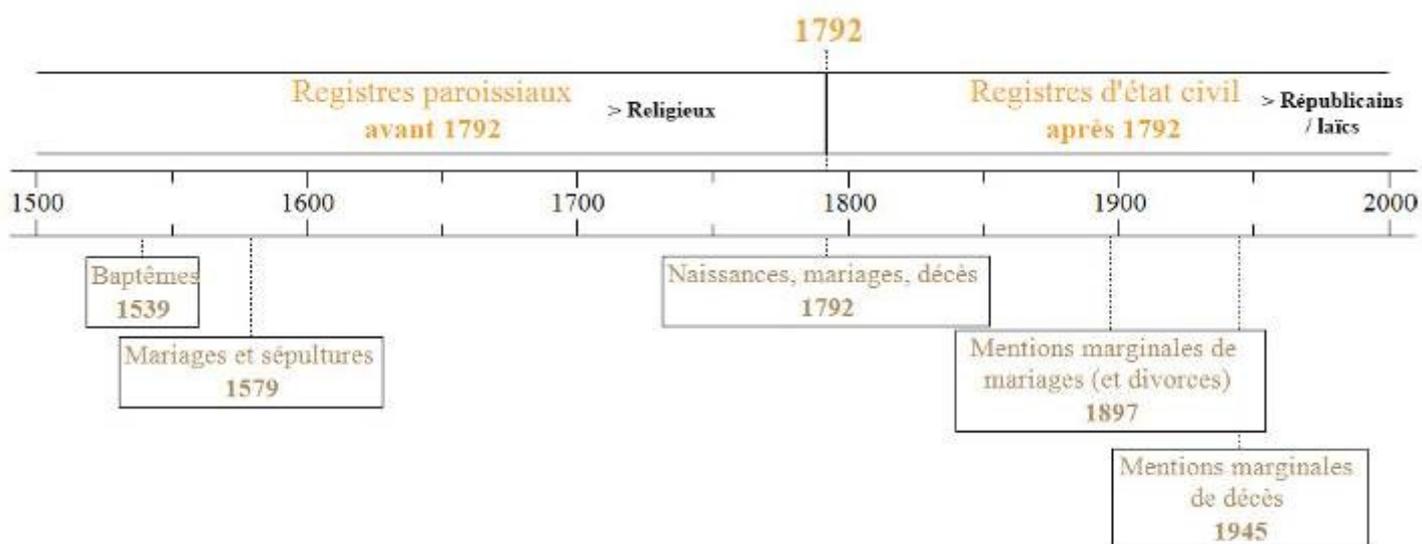
A noter qu'il existe désormais aussi des tables décennales, ce sont des listes alphabétiques sur une période de dix ans. Elles permettent de chercher un acte lorsque l'on ne connaît pas la date, car à partir d'un nom on peut trouver la date de l'acte.



Progressivement, l'état civil se perfectionne avec le report dans la marge de l'acte de naissance, à partir de 1897, des indications sur le mariage, éventuellement le divorce, puis à partir de 1945 sur le décès. Ces inscriptions s'appellent les mentions marginales.

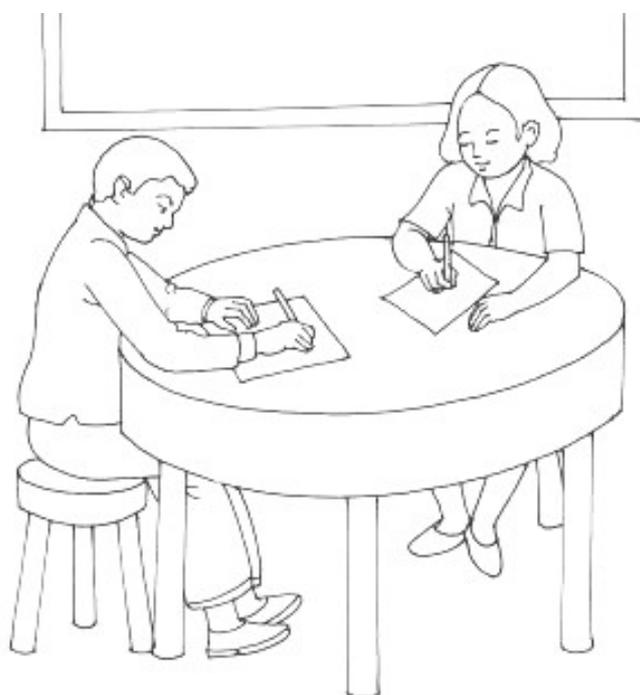
Synthèse

| <i>Avant 1792</i> | | <i>Après 1792</i> |
|---|--------------------|---------------------------------|
| La notion de baptême | est remplacée par | la ... |
| La notion de mariage religieux | est remplacée par | le mariage ... |
| La notion de sépulture | est remplacée par | le ... |
| La paroisse | est remplacée par | la ... |
| Les registres paroissiaux tenus par le curé | sont remplacés par | les registres ... tenus par ... |



Tu vas être à la place d'un chercheur qui étudie des documents d'archives.

Tu travailleras à partir de documents originaux (ce ne sont pas des copies), il faut donc en prendre soin, car ils sont très fragiles et ils demandent donc une manipulation délicate.

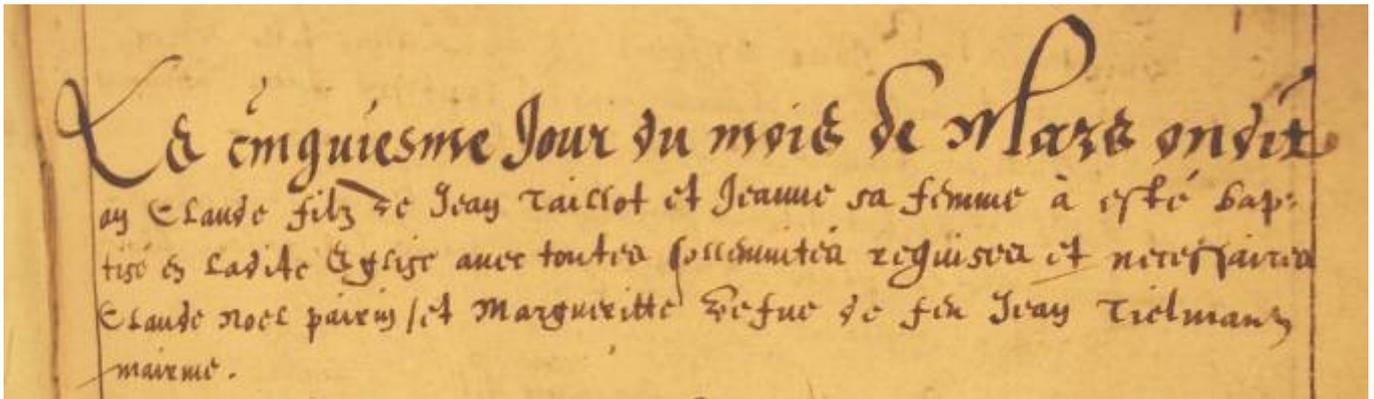


☀ Atelier n°1 : étude du plus ancien registre paroissial

Le plus ancien registre paroissial conservé aux Archives municipales de Nancy date de 1594 et provient de la paroisse de Saint-Sébastien. Il contient des actes de baptême.

- Combien de temps après l'ordonnance de Villers-Cotterêts (de 1539) ce registre a-t-il été tenu ?

.....



- A l'aide du texte ci-dessus, complète le texte suivant :

Le cinquiesme Jour du mois de ondit
an Claude filz de Jean Taillot et sa femme à esté bap-
tisé en ladite eglise avec toute sollempnités requises et necessaires
..... Noel pairin / et Margueritte vefue de feu Jean Tielmann
maireine

Aide à la compréhension

Cinquiesme = cinquième

Filz = fils

A esté = a été

Pairin = parrain

Vefue = veuve

Maireine = marraine

- Il s'agit du baptême ...

d'un garçon

d'une fille

- Quel est son prénom ?

.....

- Comment s'appelle son père ?

.....

- Comment s'appelle sa mère ?

.....

✿ Atelier n°2 : étude du calendrier républicain

Un calendrier dit républicain est mis en place : le début est fixé au 1^{er} vendémiaire an I, correspondant au 22 septembre 1792 (jour de la proclamation de la 1^{ère} République française). Ce calendrier remplace le calendrier dit grégorien. Il reste en vigueur jusqu'au 10 nivôse an XIV (30 décembre 1805).

L'année est découpée en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours complémentaires qui sont appelés « sans culottides » qui sont ajoutés en fin d'année (et tous les 4 ans, il y a 6 jours complémentaires). Les noms des mois évoquent les saisons.

La division en semaines est supprimée. Chaque mois est divisé en trois décades qui comptent dix jours.

Les fêtes des saints n'existent plus, elles sont remplacées par des noms de fruits et légumes, de fleurs et arbres, de céréales, de plantes, de métaux, minéraux et pierres, d'animaux communs, d'instruments agricoles, etc.

Au Empire de la République le vingt trois du mois de Brairial à trois heures après midi par devant nous Sébastien François Mandel adjoint au Maire de la Ville de Nancy, Département de la Meurthe faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil Est Comparu JEAN Pierre bagné, Ancien Militaire pensionné de l'Etat, demeurant en cette ville rue des Acteurs lequel nous a présenté un Enfant du Sexe Masculin Né le vingt deux du présent mois à sept heures du soir, de lui déclarant et de Marie Marguerite Marthe Lafontaine son épouse Et auquel il a déclaré donner le prénom de SOULD, lesdites déclaration et présentation faite en présence de Joseph Courrier tailleur d'habits âgé de soixante deux ans, et de René Legault ancien Marchand âgé de soixante sept ans tous deux demeurant en cette ville qui ont signé avec nous le présent acte de Naissance après lecture faite le père de l'Enfant ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Courrier
le gant
Mandel

- Quelle est la date de l'acte ?

A quoi correspond-elle dans le calendrier grégorien (*jour, mois, année*) * ?

.....
.....

- Quelle est ta date de naissance ?

A quelle date correspond-elle dans le calendrier républicain (*jour, mois*) * ?

.....
.....

- Qu'est-ce qui est fêté ce jour * ?

.....

* Aide-toi de la table de concordance

Ateliers n°3-5 : étude de registres d'état civil

⚙ Atelier n°3

- Quel type d'acte est contenu dans ce registre ?

.....

L'AN MIL HUIT CENT SOIXANTE-ONZE, le *vingt deux Août* à *neuf heures* du *matin*
pardevant nous Adjoint au Maire, délégué faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil de la ville
de Nancy, département de la Meurthe, a comparu M. *Antoine Charles C*
André
âgé de *trente ans*, *Entrepreneur de Bâtimens*,
domicilié à *Nancy*,
lequel nous a présenté un enfant du sexe *masculin* né le *vingt deux Août*
mil huit cent soixante-onze, à *Dix* heures du *matin* en la maison
Rue d'Alliance n° 10 et nommé
François Emile, fils légitime de comparant et de
Françoise Maxime Manginot, son épouse
âgée de vingt ans,
Lesquelles déclaration et présentation ont été faites en présence de M. *Charles Albert*
André âgé de *vingt neuf ans*, *Docteur en*
médecine, *oncle de l'enfant* domicilié à *Nancy*, et de
M. *Albert Louis André*, âgé de *vingt trois ans*, *clerc de notaire*
oncle de l'enfant, domicilié à *Nancy*, lesquels,
après lecture, ont signé le présent acte avec nous et le déclarant . L'Officier de l'Etat civil,
C. André *M. André* *A. André*

- Quels sont les prénoms de l'enfant ?

.....

- Quelles sont sa date et son heure de naissance ?

.....

- Comment s'appellent ses parents (prénoms, nom) ?

Son père :

Sa mère :

- Quel âge ont ses parents ? En déduire leur année de naissance.

▫ son père a ans, il est né en

▫ sa mère a ans, elle est née en

- Quel type d'acte est contenu dans ce registre ?

.....

L'AN MIL NEUF CENT DEUX, le quinze juillet _____, à deux heures du soir par devant nous, Nicolas Joseph Bourdard, Officier de l'Instruction publique, Adjoint au Maire, délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'État civil de la Ville de Nancy, sont publiquement comparus en l'Hôtel de Ville, d'une part: M. François Emile André, Architecte, domicilié à Nancy, Place Stanislas, n°1, âgé de trente ans, né à Nancy, le vingt-deux août mil huit cent soixante-cinq, comme il conste de son acte de naissance que nous avons vérifié, fils majeur de Antoine Charles André, Architecte, domicilié à Nancy, ici présent et consentant et de défunte Françoise Maxime Bouginot, son épouse, sans profession, décédée à Nancy, le premier juillet mil huit cent soixante-quinze, comme il conste de l'acte que nous avons vérifié. D'autre part, M^{lle} Jeanne Marie Victorine Bournique, sans profession, domiciliée à Nancy, rue Chanzy n°14, avec ses père et mère, âgée de vingt-quatre ans, née à Nancy, le quatorze novembre mil huit cent soixante-dix-sept, comme il conste de son acte de naissance que nous avons vérifié, fille majeure de Camille Augustin Bournique et de Marie Antoinette Kauffer, son épouse, anciens Négoçiants, ici présents et consentants.

[...]

Nous avons demandé aux requérants s'ils veulent se prendre pour mari et femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que M. François Emile André et M^{lle} Jeanne Marie Victorine Bournique, sont unis par le mariage [...]

- Quelle est la date de l'acte ?

.....

- Comment s'appellent les mariés (prénoms, nom) ?

Le marié :

La mariée :

- Quel âge ont-ils ?

▫ le marié a ans

▫ la mariée a ans

- Comment s'appellent les parents (prénoms, nom) des mariés ?

Le père du marié :

La mère du marié :

Le père de la mariée :

La mère de la mariée :

✻ Atelier n°5

- Quel type d'acte est contenu dans ce registre ?

.....

Le dix Mars MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS, à vingt deux heures,
est décédé Rue de la Prairie n°4 François Emile André
né à Nancy le vingt-deux
voit un huit cent soixante onze, architecte du Gouvernement, ancien
conseiller municipal.
domicilié à Nancy, Rue de Bond 99
fil de Antoine Charles André et de Françoise Maxime
Maingrot, époux décédés.
Epoux de Jeanine Marie Victorine Bournique, sans
profession, domiciliée à Nancy
Dressé le onze Mars MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS, à neuf heures.
sur la déclaration de Michel André, vingt sept ans, ingénieur, fils du
défunt, domicilié à Nancy, Avenue Béraud n° 10.
qui, lecture faite, a signé avec nous Joseph Victor Eugène Adrien Didion,
Adjoint au Maire de la Ville de Nancy, Officier de l'Etat civil par délégation.

Michel André J. Adrien

- Quelle est la date de l'acte ?

.....

- Qui est la personne décédée ?

.....

- Quelle est son année de naissance ? En déduire à quel âge est-il mort.

□ il est né en, il est mort à ans

- Qui a déclaré la mort (prénom, nom) ?

Quel est son lien de parenté avec le défunt ?

.....

.....

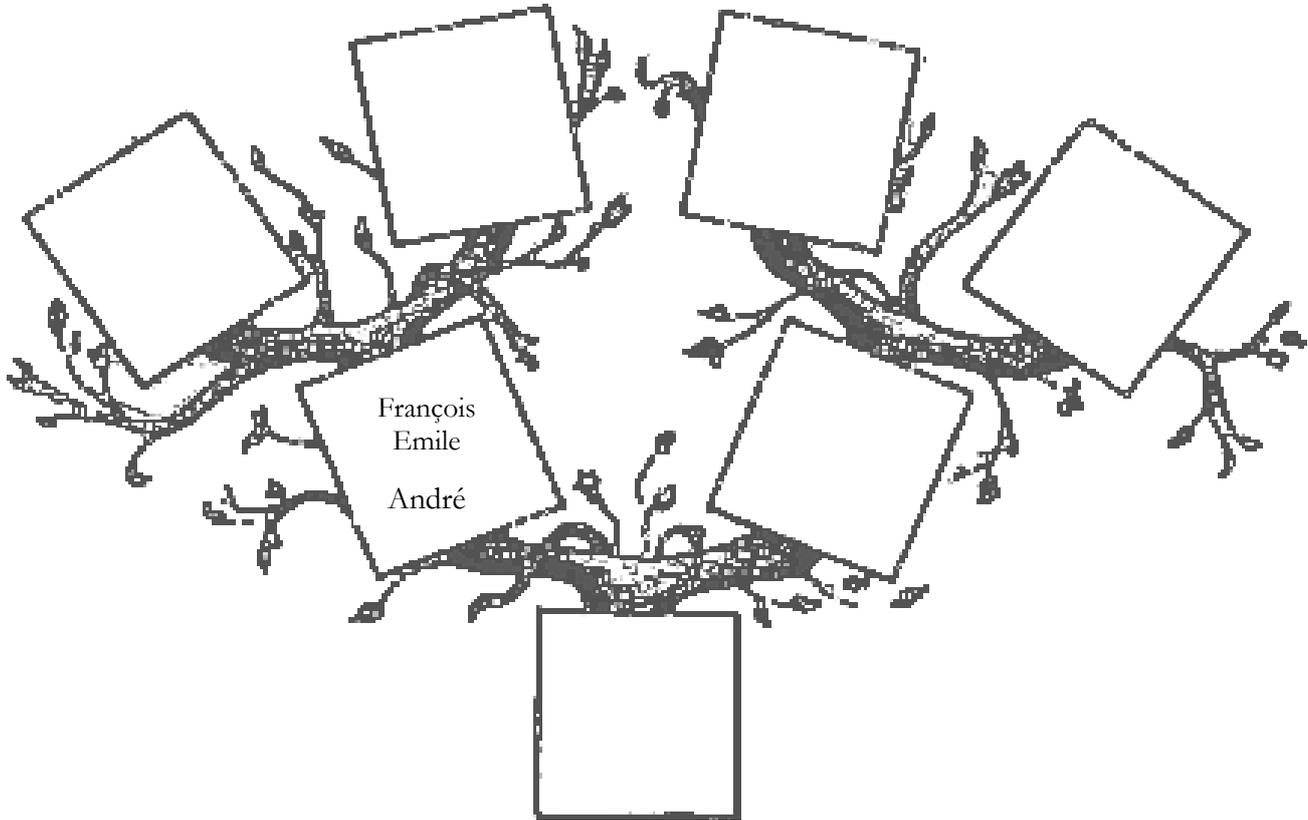
- Quel âge a-t'il ? En déduire son année de naissance.

□ il a ans, il est né en

☀ Une histoire de famille

Les trois actes d'état civil concernaient la même personne : François Emile André, un célèbre architecte nancéien.

- Reconstitue son arbre généalogique, à partir de ce que tu as appris dans les extraits des registres d'état civil



Un peu de vocabulaire...

- Mes grands-parents maternels sont les parents de ma maman.
- Mes grands-parents paternels sont les parents de mon papa.

- Qui sont les parents de Michel ?

.....

- Comment s'appelle la grand-mère maternelle de Michel ? (c'est-à-dire la mère de sa mère)

.....

- Comment s'appelle la grand-mère paternelle de Michel ? (c'est-à-dire la mère de son père)

.....